

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

**Commission
des lois constitutionnelles,
de la législation
et de l'administration
générale de la République**

Mercredi
30 avril 2014
Séance de 14 heures 45

Compte rendu n° 53

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements sur la proposition de loi, adoptée le Sénat, modifiant la loi n° 2007-1545 du 30 octobre 2007 instituant un Contrôleur général des lieux de privation de liberté (n° 1832) (Mme Laurence Dumont, rapporteure) 2

**Présidence
de M. Jean-Jacques
Urvoas,
Président**



La séance est ouverte à 14 heures 45.

Présidence de M. Jean-Jacques Urvoas, président.

La Commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements sur la proposition de loi, adoptée le Sénat, modifiant la loi n° 2007-1545 du 30 octobre 2007 instituant un Contrôleur général des lieux de privation de liberté (n° 1832) (Mme Laurence Dumont, rapporteure).

Article	Amendement	Auteur	Groupe	Sort
1 ^{er} A	7	M. COLLARD Gilbert	NI	Repoussé
1 ^{er} A	14	M. POISSON Jean-Frédéric	UMP	Repoussé
1 ^{er} B	16	M. POISSON Jean-Frédéric	UMP	Repoussé
1 ^{er} B	10	M. COLLARD Gilbert	NI	Repoussé
1 ^{er}	17	M. POISSON Jean-Frédéric	UMP	Repoussé
1 ^{er}	18	M. POISSON Jean-Frédéric	UMP	Repoussé
1 ^{er}	1	Mme DUMONT Laurence	SRC	Accepté
1 ^{er}	2	M. CORONADO Sergio	Ecolo	Repoussé
1 ^{er}	11	M. GOUJON Philippe	UMP	Repoussé
1 ^{er}	19	M. POISSON Jean-Frédéric	UMP	Repoussé
2	9	M. COLLARD Gilbert	NI	Repoussé
3	5	M. TARDY Lionel	UMP	Repoussé
3	3	M. CORONADO Sergio	Ecolo	Repoussé
4	15	M. POISSON Jean-Frédéric	UMP	Repoussé
4 bis	8	M. COLLARD Gilbert	NI	Repoussé
6	6	M. TARDY Lionel	UMP	Repoussé
6	12	M. GOUJON Philippe	UMP	Repoussé
Après 6	4	M. TARDY Lionel	UMP	Repoussé

Article	Amendement	Auteur	Groupe	Sort
7	13	M. GOUJON Philippe	UMP	Repoussé

M. Guy Geoffroy. Je souhaiterais connaître les raisons de l'avis défavorable de Mme la rapporteure sur l'amendement n° 14 de suppression de l'article 1^{er} A, qui ne me paraît pas cohérent avec la présentation qu'elle avait faite devant notre Commission des difficultés d'application que poserait cet article.

Mme Laurence Dumont, rapporteure. Lors de son audition par la commission des Lois, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté avait répondu aux difficultés de mise en œuvre de l'article 1^{er} A que j'avais soulevées, en indiquant qu'il fallait distinguer le cas des mesures d'éloignement gérées de façon centralisée, pour lesquelles il n'y aurait aucune difficulté à planifier les contrôles, du cas des mesures d'éloignement gérées de façon décentralisée et exécutées par voie terrestre, pour lesquelles il a indiqué que des contrôles inopinés ou ponctuels seraient possibles. L'article 1^{er} A étant nécessaire pour mettre notre législation en conformité avec la directive « retour », j'émetts donc un avis défavorable à l'amendement n° 14.

M. le président Jean-Jacques Urvoas. Je vois que M. Geoffroy n'est pas totalement convaincu ; je pense que ce débat pourra donc se poursuivre en séance.

La séance est levée à 15 heures.



Membres présents ou excusés

Présents. - M. Guy Geoffroy, M. Guillaume Larrivé, M. Jean-Frédéric Poisson, M. Pascal Popelin, M. Jean-Jacques Urvoas, M. Jacques Valax

Excusés. - M. Jacques Bompard, M. Jean-Michel Clément, M. Sergio Coronado, M. Jean-Pierre Decool, M. Marc Dolez, M. René Dosière, M. Daniel Gibbes, M. Yves Goasdoué, Mme Marietta Karamanli, M. Alfred Marie-Jeanne, M. Bernard Roman, M. Roger-Gérard Schwartzberg